



Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2025

Date et heure : Lundi 1^{er} décembre 2025, 19h30

Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mme Elsa Gendre et MM. Steve Progin, Marcio Dias Sousa, Dominique Schmutz, Jacques Privet et Guillaume Chassot
Présents-tes : 73 citoyennes et citoyens
Excusé.e.s : Mme Valérie Romanens, Mme Danielle Schornoz M. Maurice Grandjean et M. Benoît Gex
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 19h30 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Messieurs Daniel Gilgen et Laurent Gauch sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout-ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 45 du 7 novembre 2025 et par affichage au pilier public.

Le tractanda ne fait pas mention du budget du Foyer St-Joseph. En effet, la gouvernance de ce dernier sera reprise au 1^{er} janvier 2026 par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 (ne sera pas lu, étant publié sur le site internet www.sorens.ch)
2. Commune / Budget 2026
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget d'investissements
 - a) Projet concernant les infrastructures sises au terrain de football
 - b) Réfection de la route d'accès à la ferme Pépin
 - c) Réfection des réservoirs d'eau potable
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Règlement relatif à la distribution d'eau potable
4. Modification des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois
5. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié, en version provisoire, sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***



2. Commune / Budget 2026

2.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Dominique Schmutz, responsable des finances.

Le budget 2026 est impacté par le Plan d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE) dont les incidences financières ont été reprises sur les charges et recettes.

De manière globale, le budget présente des charges en augmentation de 1% et des recettes en augmentation de 6% pour un résultat final de CHF 149'314.25 d'excédent de recettes.

Le tout-ménage envoyé contenait une erreur au sujet de la colonne du budget 2025. Celle-ci a été corrigée sur les documents disponibles à l'entrée de la salle.

Budget de fonctionnement par nature		Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	519'307.05		512'040.35		559'483.50	
31	Charges de biens et de services	775'313.81		807'424.40		862'121.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	548'660.00		546'210.00		527'502.83	
34	Charges financières	52'560.60		70'075.00		43'850.00	
35	Attributions au fonds et financements spéciaux	81'366.94		130'080.60		137'780.67	
36	Charges de transferts	3'342'444.49		3'315'706.55		3'317'754.35	
40	Revenus fiscaux		3'623'432.35		3'381'331.00		3'519'078.40
42	Taxes et redevances		674'608.97		641'700.00		710'823.00
44	Revenus financiers		622'933.00		467'920.00		500'267.00
46	Revenus de transferts		407'882.90		381'524.00		448'210.60
48	Revenus extraordinaires		419'427.60		408'078.70		419'427.60
Totaux de fonctionnement		5'319'652.89	5'748'284.82	5'381'536.90	5'280'553.70	5'448'492.35	5'597'806.60
Bénéfice / Déficit		428'631.93			100'983.20	149'314.25	

M. Schmutz parcourt ensuite les comptes de charges et recettes en soulignant les différences importantes par rapport au budget 2025.

30 – Charges du personnel

Ce compte est imputé de nouvelles charges salariales (+ CHF 38'991.00), à savoir une nouvelle dépense pour la bibliothèque publique et scolaire et la prise en charge du secrétariat de l'Association des communes de la Basse-Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens (ACAPE) par la Commune de Sorens. Ces dépenses seront couvertes par les recettes (compte 46).

M. Schmutz précise que la bibliothèque « La Poche à Livres » va être pérennisée grâce à une nouvelle entente intercommunale entre les communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens, dont cette dernière a été désignée comme commune pilote. Ce travail a été réalisé par M. Guillaume Chassot, Conseiller communal, en collaboration avec les autres communes.



Quant à l'ACAPE, la dernière assemblée des délégués a décidé d'attribuer le mandat de sa gestion administrative à la Commune de Sorens dès 2026.

Les autres charges salariales sont cependant à la baisse. En effet, les employés de l'édilité ont repris la surveillance de la déchèterie, en remplacement de l'auxiliaire auparavant engagé. Cette nouvelle tâche a pu être possible grâce notamment à la reprise de la route principale par l'Etat de Fribourg.

Finalement, la rémunération des membres des commissions communales a été revue à la hausse, passant de CHF 25.00 à CHF 40.00 par heure.

31 – Charges de biens et services

L'augmentation est notamment due aux charges liées aux élections communales de printemps, aux publications en lien avec la bibliothèque, à l'achat d'une faucheuse-broyeuse, d'un bibliobus et de rouleaux de sacs poubelles, à la gestion du réseau d'eau potable, à la vente de cartes CFF, au taux forfaitaire de la TVA et aux travaux en lien avec le Restaurant de l'Union (renouvellement du pavage et achat de stores).

Certains postes diminuent toutefois la différence. En effet, les honoraires des conseillers externes sont à la baisse car les plans directeurs des travaux ont été établis. En outre, une légère baisse des frais informatiques ainsi qu'une réduction de l'entretien des ouvrages, machines, appareils, véhicules et outils sont à notifier. Avec l'aliénation de la route principale, les coûts d'entretien diminuent également.

33 – Amortissement du patrimoine

L'amortissement de l'investissement concernant le silo à sel est arrivé à son terme.

34 – Charges financières

La diminution est liée au renouvellement d'un contrat de prêts bancaires pour un montant de CHF 750'000.00. La Commune de Sorens dispose ainsi de trois prêts bancaires :

- Pour l'école primaire : emprunt de CHF 3'420'000.00 à un taux de 0.9% avec amortissement de CHF 135'000.00 par année, l'échéance du contrat étant fixée au 3 janvier 2027 ;
- Pour la halle polyvalente et le bâtiment de l'Union : emprunt de CHF 750'000.00, avec un taux renouvelé à 1.07% et amortissement de CHF 150'000.00 par an sur 5 ans ;
- Prêt LIM à hauteur de CHF 306'000.00, sans intérêt avec un remboursement annuel de CHF 51'000.00 et échéance au 30 janvier 2030.

35 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit de la balance des comptes 7101 (eau potable) et 7202 (eaux usées), montant attribué au financement spécial du maintien de la valeur au bilan.



36 – Charges de transferts

La faible augmentation est principalement due à la baisse de l'indice de potentiel fiscal (IPF) et à la réduction des contributions à la péréquation des ressources. L'IPF passe en effet à 100.6 pour une contribution aux fonds de CHF 7'230.00. En 2024, l'IPF était encore de 116.43 pour une contribution de CHF 201'176.00 et en 2025 de 108.39 pour CHF 108'814.00.

Les charges de transferts de l'Etat de Fribourg sont cependant en augmentation de CHF 104'463.00.

L'augmentation de CHF 791.50 des charges régionales est atténuée par l'impact de l'IPF dont la clé de répartition de la majorité des charges régionales est répartie à raison de 25% sur la population légale et 75% sur la population légale pondérée par l'IPF.

Les subventions aux sociétés locales sont maintenues, à l'exception de la bibliothèque.

Les subventions aux ménages privés consistent à la prise en charge des frais de dossier pour la pose de panneaux solaires et pour les changements de chauffage en système de pompe à chaleur.

		Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026		différence
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
36	Charges de transferts	3'342'444.49		3'315'706.55		3'317'754.35		+2'047.80
3611	Dédommagements aux cantons et concordat	586'691.10		598'812.10		610'516.50		+11'704.40
3612	Dédommagements aux communes et assemblées intercommunales	1'797'517.34		1'809'576.65		1'810'368.15		+791.50
3622	Péréquation financière intercommunale	201'176.00		103'814.00		7'230.00		-96'584.00
3631	Subventions aux cantons et concordats	693'524.65		734'980.80		827'739.70		+92'758.90
3632 3636	Subventions aux communes, aux ass. intercommunales et aux organisations privées s. but lucratif	61'228.95		62'523.00		55'900.00		-6'623.00
3637	Subventions aux ménages privés	2'306.45		6'000.00		6'000.00		0.00
36	Charges liées sans IPF	3'141'268.49		3'211'892.55		3'310'524.35		+98'631.80



40 – Revenus fiscaux

Le calcul des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est effectué selon la méthode de l'Etat de Fribourg. La progression entre les années fiscales 2023 et 2026, corrigée des effets extraordinaires connus du Service cantonal des contributions (SCC), est de 6.6% pour l'impôt sur le revenu et de 14.8% pour l'impôt sur la fortune.

En tenant compte des mesures du PAFE, la progression totale entre les années fiscales 2023 et 2026 est de 10.5% pour l'impôt sur le revenu et de 15.9% pour l'impôt sur la fortune. Le Conseil communal s'est cependant écarté de ces chiffres pour l'estimation de l'impôt sur la fortune car l'évolution sur les années comptables entraîne des estimations moins optimistes.

Pour l'impôt sur les personnes morales, le bénéfice est calculé selon les informations détenues par le Conseil communal.

En 2024, la Commune de Sorens avait reçu des impôts relativement élevés sur les mutations (transfert des propriétés immobilières) et sur les gains immobiliers (plus-values réalisées lors de la vente d'un bien immobilier). Ces montants ont été estimés aux mêmes valeurs qu'en 2025 car il s'agit d'impôts irréguliers.

42 – Taxes et redevances

L'augmentation est principalement due aux permis de construire, à la création d'un compte produit pour la vente des cartes CFF, à la vente de rouleaux de sacs poubelles et à la recette pour le secrétariat de l'ACAPE.

44 – Revenus financiers

Ces revenus proviennent principalement de la location de biens comme l'école primaire, la halle polyvalente et d'autres bâtiments (comme par exemple celui de l'Union). L'augmentation des revenus financiers est due à la réévaluation de la valeur ECAB pour l'école primaire, estimation sur laquelle est basée le calcul du loyer. Cette information était parvenue au Conseil communal lors du bouclage des comptes 2024, avec un rattrapage pour 2023 sur l'année 2024, sans être intégrée au budget 2025. La différence entre les comptes 2024 et le budget 2025 s'explique également par l'absence de loyer du Foyer St-Joseph qui était de CHF 40'000.00 par an. A l'heure actuelle, la Commune de Sorens reçoit un montant annuel de CHF 17'425.00 pour le droit distinct permanent (DDP) du Foyer St-Joseph.

46 – Revenus de transferts

La compensation de base liée à la réforme fiscale pour les personnes morales augmente de CHF 10'570.00. Cependant, ce système de compensation prendra fin au 31 décembre 2026.

La part de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur subit également une légère augmentation.

La Commune de Sorens reçoit en outre une participation des autres communes pour la gestion administrative de la bibliothèque et de l'ACAPE, à hauteur de CHF 48'810.00.



48 – Revenus extraordinaires

Une correction interne a été effectuée sur la somme du bilan qui sert à calculer le prélèvement sur la réserve.

Finalement, le PAFE va faire l'objet d'un référendum et le Conseil d'Etat a décidé que les paliers seraient accordés aux fonctionnaires dès le 1^{er} janvier en lieu et place du 1^{er} septembre. Dès lors, les nombreuses charges de transferts qui contiennent des salaires vont augmenter, alourdir les charges et réduire l'excédent de recettes. M. Schmutz précise ainsi que le budget 2026 a été établi sur la base du PAFE.

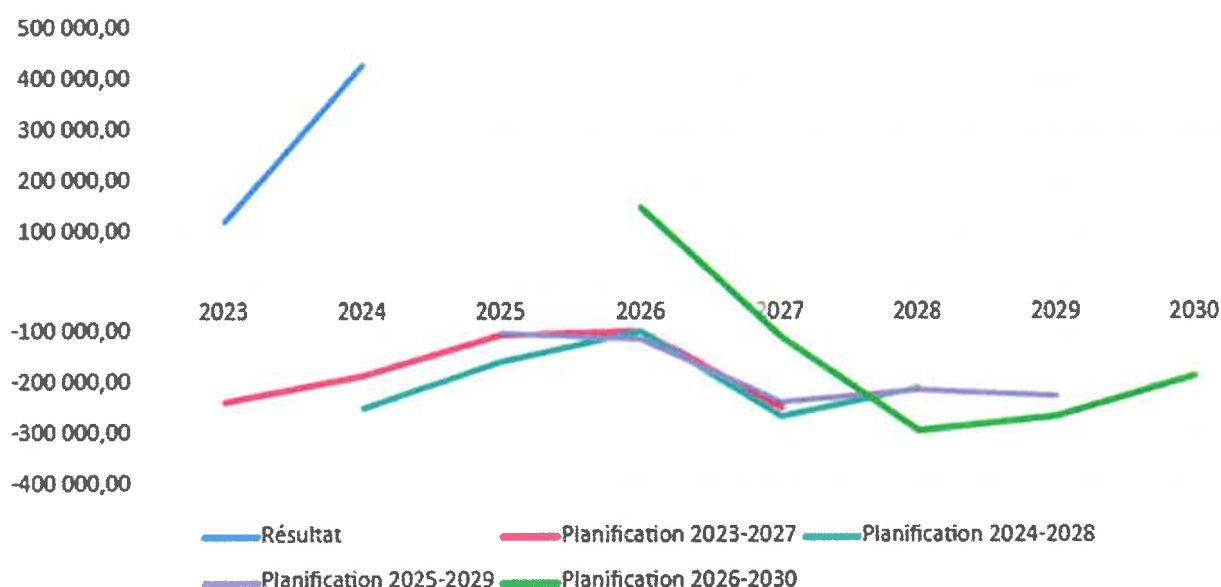
Planification financière

Le Conseil communal établit un plan financier sur 5 ans. Celui-ci est mis à jour régulièrement et selon les besoins mais au minimum une fois par an.

Concernant l'amortissement du patrimoine administratif, il s'agit de montants identiques d'année en année pour les amortissements courants. A partir de 2027, différents travaux devraient être terminés (par exemple la réfection des collecteurs d'eaux claires – Secteur Sous-les-Prés), ce qui engendrera des amortissements supplémentaires. Dès 2028, l'amortissement pour les infrastructures sises au terrain de football a été intégré.

M. Schmutz informe qu'à partir de 2027, des excédents de charges sont envisagés. Cependant, la Commune de Sorens dispose, au 31 décembre 2024, d'une situation de capital propre de CHF 11'459'763.86. Certains montants sont attribués notamment à la réserve pour financements spéciaux (CHF 1'313'270.39), aux fonds de rénovation du bâtiment de l'Union (CHF 60'000.00) et à la réserve liée au retraitement MCH2 (CHF 2'935'993.22). Le capital non affecté de CHF 7'150'500.25 va notamment servir à absorber les excédents de charges prévus ces prochaines années, s'ils se vérifient.

Planification 2026-2030





Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	48.63%	< 100 % bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	257%	Haute conjoncture : > 100%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0% - 4% bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	137%	100% - 150% Moyen
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	8%	< 10% effort d'investissement faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	5% - 15% charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	1604.97	1'001 - 2'500 CHF endettement moyen
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%	< 10% mauvais (en amélioration)

2.2 Budget d'investissements

a) Projet concernant les infrastructures sises au terrain de football

M. le Syndic passe la parole à M. Steve Progin, responsable du dicastère.

Lors de la dernière assemblée communale du 26 mai 2025, un crédit additionnel avait été accordé pour le projet du terrain de football afin d'optimiser et rationaliser les coûts. Le projet présenté est ainsi abouti et acceptable financièrement.

Les bâtiments actuellement présents sur le site sont vétustes, voire insalubres à certains endroits. Ces baraquements ont été récupérés après les travaux autoroutiers de la N1 dans les années 1990. Le Conseil communal estime dès lors qu'il est nécessaire de prévoir une rénovation-construction, afin de poursuivre sa ligne de conduite des dernières années : entretenir le patrimoine immobilier de manière rigoureuse et exemplaire (notamment l'école primaire, le bâtiment de l'Union, le stand de tir et le Foyer St-Joseph). M. Progin estime que nous pouvons être fiers du soin et de la qualité des infrastructures du village que d'autres communes nous envient.

Le projet comprend une rénovation totale des vestiaires et de la buvette existante, une construction annexe qui comprendra des sanitaires publics, une buvette pour l'Amicale de pétanque et la Société de Musique ainsi que différents locaux de rangement.

Un nouvel espace pour le boulodrome est prévu à l'arrière du complexe. Ce nouveau site verra également la création d'une place multiusage avec la création d'un mini-skate-park ainsi que la pose de deux goals de street-hockey. Cet espace dédié sera de taille humaine et incitera les jeunes de Sorens à sortir et s'épanouir dans un environnement adéquat. Les éléments prévus seront déplaçables afin de pouvoir accueillir des manifestations villageoises.

Pour les vestiaires et la buvette du club de football, le Conseil communal souhaite travailler sur l'emplacement actuel, afin notamment de minimiser les coûts. Les vestiaires seront modulables afin de pouvoir accueillir 4 équipes de juniors pour les tournois qui ont lieu le samedi ou les actifs pour les matchs traditionnels. La buvette aura une capacité d'accueil d'environ 64 places.



Un espace sera mis à disposition pour les joueurs et joueuses de pétanque et pour la Société de Musique afin qu'elle organise des cours d'instrument. Cette salle pourra également être louée pour des anniversaires, conférences ou tout autre événement. La capacité de cette salle sera d'environ 30 personnes.

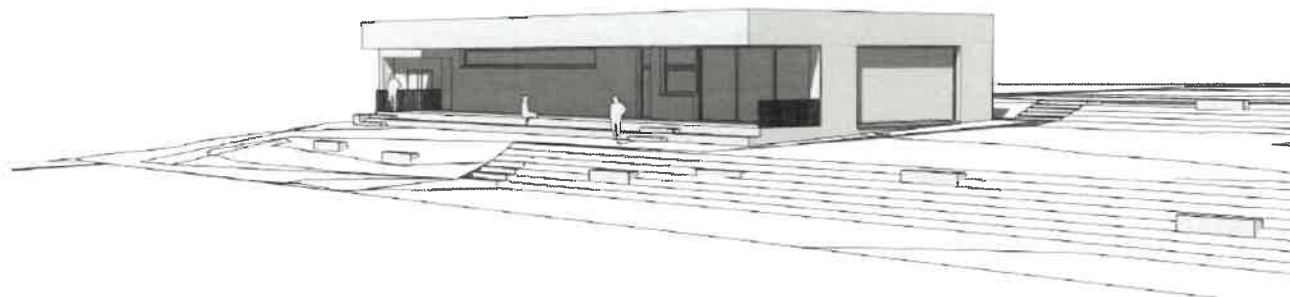
Le Conseil communal est persuadé que la création de ce nouveau site, avec la venue d'une végétation adaptée, rendra l'entrée du village plus accueillante.

La Commune de Sorens est propriétaire du bâtiment et de son bien fonds et le Conseil communal estime qu'il est de son devoir d'entretenir les installations afin que chaque génération puisse en profiter pleinement.

Montant de l'investissement : CHF 2'700'000.00, amortissement à 3% pour CHF 81'000.00 et emprunt 1.5% pour CHF 40'500.00. Charge annuelle : CHF 121'500.00.

M. Pierre Fragnière s'interroge sur l'avenir qui nous réserve des augmentations de charges, provoquées notamment par d'éventuelles décisions positives lors de l'actuelle assemblée communale et par les charges liées. M. Fragnière a lu dans le journal « La Gruyère » du samedi 29 novembre 2025 qu'en « Glâne, l'heure est venue d'augmenter les impôts ». Il souhaite ainsi être réaliste et estime qu'il est inéluctable que l'indice communal de l'impôt augmente d'ici quelques années. Pour la Glâne, les Communes de Vuisternens-devant-Romont, Mézières, Ursy, Rue et Villaz ont beaucoup investi et un élu glânois estime que les autres districts vont suivre. Même s'il est conscient de l'état des installations au terrain de football, M. Fragnière préfère rester prudent et se demande si la Commune de Sorens est obligée d'investir autant d'argent. **M. le Syndic** répond que le Conseil communal s'est posé des questions quant à la capacité financière de la Commune et 2 projets préalables ont été recalés car jugés trop onéreux. Le projet présenté est ainsi supportable et il est difficilement imaginable de diminuer les coûts, sauf si celui-ci est abandonné. La situation financière de la Commune de Sorens est aujourd'hui favorable par rapport à la grande majorité des autres communes. M. le Syndic ajoute que CHF 2'000'000.00 seront versés à la Commune de Sorens pour la vente de la parcelle de l'ancien terrain de football et que l'entreprise Grisoni-Zaugg versera CHF 200'000.00 par année dès l'accord reçu pour leur projet d'extension. Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans la planification financière. La Commune de Sorens est probablement la seule à présenter un budget 2026 bénéficiaire et son taux d'impôts est l'un des plus bas du district. L'avenir sera effectivement compliqué mais de nombreuses communes devront augmenter l'impôt avant celle de Sorens. M. le Syndic rappelle finalement qu'il s'agira du dernier gros investissement puisque les autres bâtiments ont déjà été rénovés.

M. Jacques Beaud n'est pas parvenu à se repérer sur le plan présenté et se demande si les places de stationnement ont été supprimées. **M. le Syndic** répond que le nombre de places de stationnement sera légèrement diminué mais elles seront mieux signalées et la surveillance sera accrue, notamment pour ne pas y laisser entreposer des remorques durant plusieurs semaines. **M. Steve Progin** ajoute que le parking sera prévu pour environ 40 à 50 places.





b) Réfection de la route d'accès à la ferme Pépin

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Privet, responsable du dicastère.

Le tronçon de la route communale, d'une longueur de 115 mètres, desservant la ferme de Pépin est fortement dégradé. Il s'agit d'une route AF (Améliorations foncières), ce qui signifie qu'elle peut bénéficier de subventions cantonales et fédérales. En effet, cette dernière dessert presque exclusivement une exploitation agricole. La Commune de Sorens devra attendre l'accord de l'Etat de Fribourg et l'octroi des subventions avant de démarrer les travaux.

Montant de l'investissement : CHF 55'000.00, amortissement à CHF 2.5% pour CHF 1'375.00, subvention cantonale et fédérale pour CHF 31'500.00, emprunt 1.5% pour CHF 354.75 (si nécessaire). Charge annuelle : CHF 946.00.

c) Réfection des réservoirs d'eau potable

M. le Syndic cède la parole à M. Marcio Dias Sousa, responsable du dicastère.

A la suite de l'inspection des 3 réservoirs de la Commune de Sorens (Riondi, les Monts, le Marais) menée par M. Versel et encadrée par la société EauSud SA, il a été constaté que le cuvelage minéral faisant office d'étanchéité de surface était largement défectueux au réservoir des Marais. En effet, seuls 20% de la surface étaient intacts. L'épaisseur était insuffisante sur 50% de la surface et sur les 30% restants, le béton est à nu. Bien que ce dernier soit classé étanche, l'eau arrive ponctuellement jusqu'à la première nappe d'armature.

L'intervention organisée en 2024 constituait en des patchs localisés pour traiter les premiers symptômes et laisser le temps au Conseil communal d'estimer les coûts.

D'après M. Versel, si l'intervention a lieu dans un délai raisonnable, elle constituerait en :

- Décapage du solde du cuvelage ;
- Ouverture des pores du béton par sablage pour favoriser l'accrochage ;
- Nouveau cuvelage en couche mince d'environ 5 mm d'épaisseur.

Dans le cas contraire, un assainissement plus conséquent et onéreux serait à prévoir.

Pour les réservoirs du Riondi et des Monts, les interventions sont d'ordre préventives mais tout de même nécessaires, avant que l'étanchéité ne se dégrade à cause de l'érosion.

Montant de l'investissement : CHF 155'000.00, amortissement à 1.25% pour CHF 1'937.50, emprunt 1.5% pour CHF 2'325.00 (si nécessaire). Charge annuelle : CHF 4'262.50.



Budget d'investissements global

Budget d'investissements		Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	14'714.70		270'000.00		250'000.00	
3	Culture, Sport et Loisirs	11'012.70		30'000.00		2'000'000.00	
5	Prévoyance sociale	7'386.10		100'000.00		80'000.00	
6	Trafic et télécommunications	7'203.70		535'000.00		465'000.00	
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	378'068.00	212'184.95	2'070'000.00		1'075'000.00	
9	Finances et impôts	212'184.95	418'385.20				
Totaux de fonctionnement		630'570.15	630'570.15	3'005'000.00		3'870'000.00	
Résultat					3'005'000.00		3'870'000.00

0 – Administration générale

Il s'agit d'une dépense de CHF 250'000.00 pour la rénovation du stand de tir. L'investissement accepté en assemblée communale était de CHF 270'000.00 mais le Conseil communal a pour objectif de réduire les coûts.

3 – Culture, Sport et Loisirs

Il s'agit d'un engagement de CHF 2'000'000.00 pour les infrastructures sises au terrain de football, si l'investissement est accepté.

5 – Prévoyance sociale

Il s'agit d'un engagement de CHF 80'000.00 en 2026 pour les appartements protégés, sur les CHF 100'000.00 d'investissement.

6 – Trafic et télécommunications

Les dépenses sont partagées comme suit :

- Engagement de CHF 170'000.00 pour la réfection de la route des Vernes (le dossier reste en attente de l'accord du Canton quant au versement de subventions pour les routes AF) ;
- Engagement de CHF 90'000.00 pour la réfection de la route de Pra-Genoud. Un accord avec les propriétaires n'a pas encore pu être trouvé ;
- Engagement de CHF 150'000.00 pour la réfection de la route des Jorettes, l'investissement étant de CHF 535'000.00 ;
- Engagement de CHF 55'000.00 pour la réfection de la route d'accès à la ferme Pépin, si l'investissement est accepté.



7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les dépenses sont partagées comme suit :

- Engagement de CHF 340'000.00 pour l'adduction d'eau potable au Camping La Forêt, l'investissement étant de CHF 540'000.00 ;
- Engagement de CHF 150'000.00 pour le déplacement de conduites d'eau potable – Secteur Foyer St-Joseph, l'investissement étant de CHF 480'000.00 ;
- Engagement de CHF 155'000.00 pour la réfection des réservoirs d'eau potable, si l'investissement est accepté ;
- Engagement de CHF 100'000.00 pour la réfection des collecteurs d'eaux claires – Secteur Sous-les-Prés, l'investissement étant de CHF 750'000.00 ;
- Engagement de CHF 135'000.00 pour la réfection des collecteurs d'eaux claires – Secteur Union-Mapei, l'investissement étant de CHF 280'000.00 ;
- Engagement de CHF 140'000.00 pour le déplacement des canalisations d'eaux usées – Secteur Foyer St-Joseph, l'investissement étant de CHF 280'000.00 ;
- Engagement de CHF 55'000.00 pour le plan d'aménagement local (PAL) concernant la modification de zone pour la gravière chez Grisoni-Zaugg, l'investissement étant de CHF 60'000.00.

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie le jeudi 20 novembre 2025 pour examiner le budget de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Sorens.

Le budget 2026 présente un excédent de recette de CHF 149'314.25.

Malgré une augmentation des charges liées de CHF 104'463.00, les charges globales restent contenues (moins de 1%), notamment en raison d'une baisse de l'IPF de la Commune Sorens, avec une contribution à la péréquation réduite de CHF 96'584.00 en 2026.

Les revenus sont en progression de CHF 317'252.90 par rapport au budget 2025. Le calcul se base sur la méthode préconisée par l'Etat de Fribourg, qui amène à une augmentation de 6% des recettes par rapport au budget 2025.

Le budget 2026 est impacté par le plan d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE). Les incidences financières du PAFE ont été reprises dans le budget 2026, malgré le référendum déposé, mais comme demandé par le Conseil d'Etat. Un changement dans la mise en œuvre du PAFE entraînerait des conséquences négatives au niveau du budget 2026.

La Commission financière constate une bonne gestion du budget de la part du Conseil communal et propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté et remercie le Syndic M. Romanens, le Conseiller communal en charge des finances M. Schmutz, l'Administratrice des finances Mme Hejda ainsi que l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux pour leur travail.



Pour 2026, les nouveaux investissements se montent à un total de CHF 2'910'000.00 et se composent ainsi :

- a) Nouvelles infrastructures au terrain de foot : CHF 2'700'000.00 ;
- b) Réfection de la route d'accès à la ferme Pépin : CHF 55'000.00 ;
- c) Réfection des réservoirs d'eau potable : CHF 155'000.00 ;

La Commission financière a demandé au Conseil communal de présenter en détail la planification financière pour les années à venir et ce dernier a pu démontrer que la Commune était en mesure de supporter ces nouveaux investissements sans mettre en place d'autres mesures.

Ces nouveaux investissements étant absorbables, la Commission financière propose de les approuver.

Néanmoins, la Commission financière rend l'assemblée attentive au fait que ces nouveaux investissements vont générer des charges supplémentaires (plus de CHF 100'000.00) et que la planification des futurs investissements devra être faite de manière modérée, sans quoi une augmentation de l'imposition s'avérera nécessaire.

2.4 Approbation

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour le projet concernant les infrastructures sises au terrain de football, pour un montant de CHF 2'700'000.00.

Résultat : *l'investissement pour le projet concernant les infrastructures sises au terrain de football est accepté par 66 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.*

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour la réfection de la route d'accès à la ferme Pépin, pour un montant de CHF 55'000.00.

Résultat : *l'investissement pour la réfection de la route d'accès à la ferme Pépin est accepté à l'unanimité.*

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour la réfection des réservoirs d'eau potable, pour un montant de CHF 155'000.00.

Résultat : *l'investissement pour la réfection des réservoirs d'eau potable est accepté à l'unanimité.*

M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget d'investissements global 2026, pour des dépenses prévues à hauteur de CHF 3'800'000.00.

Résultat : *le budget d'investissements 2026 est accepté par 69 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.*



M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget de fonctionnement 2026, avec un excédent de recettes de CHF 149'314.25.

Résultat : ***le budget de fonctionnement 2026 est accepté par 72 voix pour, 0 contre et 1 abstention.***

3. Règlement relatif à la distribution d'eau potable

M. le Syndic cède la parole à M. Marcio Dias Sousa, responsable du dicastère.

Le règlement actuel date du 22 juin 1995 et a été mis à jour en 2002. Il doit être adapté pour respecter les nouvelles exigences et lois. La tâche de l'approvisionnement en eau doit s'autofinancer :

- Les investissements sont financés par les taxes de raccordement et les charges de préférence ;
- Les frais financiers et le maintien de la valeur sont financés par la taxe de base annuelle (abonnement calculé sur les unités de logement UL) ;
- Les frais d'exploitation et d'entretien sont financés par la vente d'eau.

Le nouveau règlement prévoit :

- Un nouveau mode de calcul de la taxe de raccordement : CHF 10.00 par m² résultant la surface de terrain déterminante (STd) multiplié par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), en remplacement des montants forfaitaires actuels ;
- La suppression de la taxe pour les fonds non raccordés mais raccordables ;
- Une taxe de base annuelle fondée sur les UL, incluant appartements, studios et locaux commerciaux selon leur consommation ;
- La suppression de la location de compteur ;
- Un prix de l'eau maintenu à CHF 2.00/m³, avec possibilité de majoration jusqu'à CHF 3.00/m³.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil communal a soumis le règlement aux différents services cantonaux ainsi qu'au Surveillant des prix. Le Conseil communal doit mentionner l'avis du Surveillant des prix dans sa décision et, si elle ne suit pas les recommandations, elle doit s'en justifier :

- *Fixer les taxes sur la distribution d'eau de façon que les recettes totales par année (y compris celles des taxes de raccordement), ne dépassent pas CHF 149'000.00.* Le Conseil communal estime que les frais d'exploitation sont sous-estimés par le Surveillant des prix ;
- *Eviter que les nouvelles taxes de raccordement varient de plus de 20% pour chaque type de bâtiment par rapport à la situation actuelle.* Le Conseil communal indique que les nouvelles taxes de raccordement correspondront au mieux à l'ancien système et n'excéderont pas 20% d'augmentation ;
- *Renoncer à percevoir la taxe de base sur les fonds non raccordés mais raccordables situés en zone à bâtir.* Le Conseil communal a répondu favorablement à cette demande.



En conformité avec l'art 72, lettre g) de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière préavise favorablement le règlement des finances et propose à l'assemblée d'approuver le règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Mme Françoise Romanens reprend l'avis du Surveillant des prix stipulant que les nouvelles taxes de raccordement doivent éviter de varier de plus de 20% pour chaque type de bâtiment par rapport à la situation actuelle. Elle a cependant remarqué qu'avec l'IBUS de la « Zone de centre », fixé à 1.20, la taxe de raccordement doublerait. **M. le Syndic** répond qu'effectivement il y a une erreur dans la présentation et que l'augmentation de la taxe de raccordement peut, en fonction de l'IBUS, dépasser les 20%. Il ajoute que ces taxes de raccordement concernent de moins en moins de citoyennes et citoyens car la plupart des parcelles sont bâties et raccordées.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable

Résultat : ***le règlement relatif à la distribution d'eau potable est accepté par 66 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.***

4. Modification des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois

M. le Syndic cède la parole à M. Marcio Dias Sousa, responsable du dicastère.

La mise à jour des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois vise à adapter le texte aux nouvelles bases légales, à moderniser la formulation et à clarifier certaines compétences internes.

Les principaux changements sont les suivants :

- Les statuts ont été actualisés selon les dernières lois cantonales, notamment la loi sur les communes et celle sur la défense incendie et les secours ;
- Le langage a été uniformisé et rendu inclusif ;
- La composition du comité de direction est ajustée : il comptera désormais 3 représentants politiques par districts au lieu de quatre ;
- Les rôles de l'administrateur, du commandant du bataillon et du directeur du service des ambulances sont mieux définis, avec des cahiers des charges approuvés par le comité de direction ;
- En matière de taxe d'exemption, plusieurs cas de dispense supplémentaires sont introduits, notamment pour les bénéficiaires de prestations AI, les proches aidants et le personnel des autres services cantonaux de secours. La taxe sera désormais perçue dès 21 ans.

La Commission financière préavise favorablement la modification des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois.



La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la modification des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois.

Résultat : ***la modification des statuts de l'association des Secours Sud Fribourgeois est acceptée à l'unanimité.***

5. Divers

Le Conseil communal n'ayant pas d'informations supplémentaires à partager, M. le Syndic passe la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Félix Schafer, Président du FC Gumefens-Sorens, remercie le Conseil communal et les citoyennes et citoyens présents à l'assemblée pour avoir accepté le projet d'infrastructures sises au terrain de football. Il considère que le projet présenté correspond au bon compromis et se réjouit de sa mise sur pied. Ce genre de projet dynamique est important pour que les jeunes puissent s'épanouir. Il permettra certainement de participer au développement du site de Gumefens.

M. Victor Ropraz, Président de la Société de Musique, informe que cette dernière aura le plaisir d'organiser le Giron des Musiques Gruériennes en mai 2028. Il présente la manifestation en quelques chiffres : 4 à 5 jours de festivités, 1'200 bénévoles et 15'000 à 20'000 visiteurs attendus. Il demande ainsi le soutien de l'assemblée pour véhiculer l'information et aider la Société de Musique, notamment en participant aux diverses commissions qui seront mises sur pied et dont la majorité des membres seront externes à ladite Fanfare. Il s'agit d'une belle opportunité pour la Commune de Sorens de rayonner au sein du district de la Gruyère et alentours.

M. Matthieu Donzallaz remercie l'ensemble du Conseil communal pour le travail effectué durant la législature qui se termine au mois d'avril 2026.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée, les membres du Conseil communal pour leur engagement, la Commission financière, l'Administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda, les secrétaires Mme Delphine Pythoud et M. Benoît Monney ainsi que tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de cette assemblée.

L'Assemblée est levée à 20h57.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Syndic



D. Romanens



Le Secrétaire



B. Monney